

# NÉGOCIATION SALAIRES DU 20 OCTOBRE 2022

## LA CGT SIGNE L'AVENANT 73 PORTANT LA VALEUR DU POINT :

### **4,82 EUROS AU 1ER JANVIER 2023**

### **5,01 EUROS AU 1ER JUILLET 2023**



Après une campagne estivale intensive portant sur la hausse indispensable des salaires, mais également sur nos conditions de travail, la succession des dispositifs, la CPO et sur les libertés syndicales,

Après un rassemblement durant le Congrès de l'UNML à Tours,

Après des séances de négociation durant lesquelles la CGT a fait valoir son argumentaire avec force, conviction et sans concession,

La CGT, après consultation de chacun de ses syndicats, a décidé de signer l'avenant ce vendredi 28 octobre 2022.

La CGT a demandé, lors des négociations, à ce que soit instaurée une « échelle mobile des salaires » permettant de prendre en compte la hausse du coût de la vie lors de chaque négociation de la valeur du point en missions locales

Il faut arrêter l'hémorragie et la perte salariale systématique au fil des années.

**La lutte continue !**  
**Pour nos conditions de travail, les salaires**  
**La fin de la CPO et des objectifs individuels,**  
**Les libertés syndicales.**

**40 ANS DES MISSIONS LOCALES, EXIGEONS :**  
**DES SALAIRES DÉCENTS, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA LIBERTÉ SYNDICALE**

